

Paris, le 17 janvier 2018

La coopérative Sodiaal répond aux allégations de l'émission Cash Investigation

La participation de Sodiaal à l'émission Cash Investigation du 16 janvier consacrée aux produits laitiers, prouve la détermination de son président Damien Lacombe, lui-même éleveur, à défendre la coopérative et donc chacun de ses producteurs. L'ADN de Sodiaal, c'est la transparence. L'organisation démocratique de la coopérative permet à ses 20 000 producteurs adhérents de participer à la gouvernance à tous les niveaux. Par ailleurs, la priorité de Sodiaal, c'est le revenu de ses adhérents. Sodiaal s'est toujours battue et continue à se battre chaque jour pour valoriser le lait de ses producteurs au meilleur prix possible.

Sodiaal n'a, en effet, rien à cacher :

- Sodiaal collecte 5 milliards de litres de lait dans 70 départements français y compris dans les zones les plus difficiles et souvent oubliées des autres acteurs du secteur.
- Sodiaal a contribué depuis plus de 50 ans à consolider la filière laitière en accueillant dans son giron un certain nombre de coopératives ou entreprises laitières isolées ou en difficulté, ce qui a permis de maintenir la collecte pour des milliers de producteurs français.
- Au vu du niveau exceptionnel de la crise laitière, Sodiaal a redistribué en 2017 un montant équivalent à 106 % du résultat 2016 à ses producteurs/adhérents, soit 25 millions d'euros, et non 3,5 millions comme prétendu dans l'émission.
- Le reportage de Cash Investigation véhicule des idées qui s'avèrent fausses en raison notamment d'une confusion technique entre les comptes sociaux d'une seule entité, Sodiaal International, et les comptes consolidés de l'ensemble de la coopérative. En particulier le montant de 526 M€ indûment qualifié de « trésor de guerre » ne correspond qu'à un actif au bilan social de Sodiaal International, et non à de la trésorerie.
- Tous les revenus de la coopérative sont perçus et imposés en France, y compris ceux issus de la marque de yaourts Liberté citée dans le reportage.
- Sodiaal a anticipé dès 2012 la fin des quotas laitiers en mettant notamment en place, à la demande des producteurs, un système de double prix (A et B), destiné à permettre à ceux qui le souhaitaient de produire davantage, sans mettre en péril la rémunération de tous les autres.

Le seul « trésor de guerre » de Sodiaal est le lait de ses producteurs. Le valoriser au mieux, c'est la mission permanente de la coopérative, qu'elle exerce en totale transparence.

Après avoir fait face à l'impact violent de la fin des quotas laitiers, Sodiaal s'est fixé l'objectif d'atteindre, dès 2025, le niveau de rentabilité des cinq meilleurs acteurs du secteur. Elle a ainsi lancé un plan d'économies de 150 millions d'euros sur quatre ans et réorienté sa stratégie pour faire monter en gamme l'ensemble des produits de Sodiaal.

Grâce à ce plan, Sodiaal se met en situation de verser un dividende supérieur à ses producteurs et de conforter l'avenir de la coopérative.

PRECISIONS SUR CERTAINS SUJETS SOULEVES DANS LE REPORTAGE

Sur l'analyse financière :

- **Le montant de 526 M€ indûment qualifié de « trésor de guerre » dans le reportage ne correspond qu'à un actif au bilan social de Sodiaal International, et non à de la trésorerie.**

En effet, jusqu'en 2011, Yoplait appartenait pour moitié à PAI Partners et pour moitié à Sodiaal. Lorsque PAI Partners a vendu l'intégralité de ses parts, la société a naturellement perçu le montant relatif à cette vente. Le montant de cette cession a déterminé une nouvelle valeur pour la marque Yoplait, et par là-même pour la quote-part détenue par Sodiaal. Cette nouvelle valeur devait obligatoirement être enregistrée dans les comptes sociaux de Sodiaal International, ce qui a été fait et dûment validé par les commissaires aux comptes, quand bien-même elle ne correspond pas à une entrée de trésorerie pour la coopérative. Cela vient seulement renforcer de façon déterminante le patrimoine et la solidité de la coopérative, de la même manière que lorsqu'un bien immobilier prend de la valeur sur le marché, aucun cash ne rentre dans les poches de son propriétaire.

- **Le résultat net de 51 millions d'euros cité dans l'émission n'est que le résultat social de Sodiaal International, filiale de Sodiaal, et non le résultat consolidé du Groupe.**

Seuls les comptes consolidés du groupe reflètent la réalité économique de sa performance. En effet, dans un groupe constitué de plusieurs entreprises, les comptes consolidés montrent l'état financier du groupe comme s'il n'était qu'une seule entité juridique (ils additionnent ainsi les bénéfices, les pertes et neutralisent tous les flux entre les sociétés du groupe).

C'est sur le montant du résultat consolidé, dûment audité par les commissaires aux comptes, que sont calculées les ristournes reversées aux producteurs/adhérents. Ainsi, en 2015, sur un résultat consolidé de 32 M€, 18 M€ ont été redistribués aux producteurs. En 2016, le résultat consolidé de la coopérative s'est élevé à 24 millions d'euros. **Face au niveau exceptionnel de la crise, ce sont 25 millions d'euros qui ont été redistribués, soit un montant supérieur au résultat. On est donc loin des 3,5 millions d'euros cités par l'émission Cash Investigation.** Ce montant correspond à un versement systématique

de Sodiaal International à la coopérative pour permettre de sécuriser la rémunération des intérêts aux parts de ses adhérents. Cette remontée mécanique ne sert absolument pas de base pour le calcul des ristournes reversées aux producteurs.

Sur la filiale Liberté Marque au Luxembourg :

Liberté est une marque de yaourts vendus principalement au Canada par Yoplait. Sodiaal en détient 50 %. L'entreprise Liberté Marque perçoit les redevances sur les ventes de yaourts Liberté et les redistribue ensuite à parts égales aux deux propriétaires de la marque. Suite à un accord entre les deux partenaires, elle a été domiciliée au Luxembourg en toute légalité.

L'intégralité de la quote-part due à Sodiaal au titre des ventes de yaourts Liberté lui est reversée en France, montant qui contribue positivement au résultat de la coopérative, et donc au revenu des producteurs.

Sur le prix du lait 2016

Sodiaal est une coopérative qui reverse des dividendes à ses producteurs, ce qui représente un complément de rémunération, non pris en compte dans les classements de prix du lait.

De plus, Sodiaal a joué un rôle majeur dans la défense du prix du lait 2016, en étant par exemple la première à signer des chartes de valeur avec les distributeurs. Son action a largement contribué à éviter que le prix du lait français ne tombe au niveau du prix allemand (inférieur au prix français d'environ 30 €/1 000 litres).

Sur l'ensemble de l'année 2017, Sodiaal se situe à 320 €/1000 litres, soit 44€/1 000 l de plus qu'en 2016

Sur la mécanique des prix A et B :

Chez Sodiaal, chaque producteur de lait est libre de ses choix sur son exploitation. Après la fin des quotas laitiers, certains souhaitent produire plus et d'autres, non.

L'objectif de Sodiaal a été de trouver un système qui permette à ceux qui souhaitent produire plus de le faire sans faire prendre de risque à l'ensemble des éleveurs de la coopérative, les volumes supplémentaires produits étant essentiellement destinés à l'exportation où les prix de marchés sont très fluctuants.

A l'issue d'une large concertation avec les producteurs, le choix s'est porté sur la création d'un « prix B », reflet des valorisations sur le marché mondial. Les exploitations qui ont choisi de produire plus l'ont fait en connaissance de cause, sachant qu'une partie de leur production serait rémunérée à ce prix B. En période propice, ce prix peut être largement supérieur au prix A ; en période de crise, il peut être inférieur. Depuis sa création, le prix B a ainsi oscillé entre 195 et 405 €/1 000 litres. Toutefois, afin de limiter la prise de risque pour le producteur, une exploitation laitière Sodiaal ne peut avoir plus de 30 % de sa production en volume B.

En 2016, plus de 91% du lait collecté par Sodiaal a été rémunéré au prix A.

De plus, la collecte laitière de Sodiaal est restée stable depuis la fin des quotas laitiers, ce qui démontre que la coopérative a veillé à en maîtriser la croissance, et infirme l'idée qu'elle aurait prôné la croissance à tout prix. Certains acteurs européens ont, dans le même temps, ouvert les vannes en augmentant leur production laitière dans des proportions qui se sont avérées délétères en faisant plonger les cours. Ajouté aux conséquences de l'embargo russe, cela a contribué à la grave crise connue par les producteurs en 2015 et 2016.

Sur l'organigramme de Sodiaal

Cet organigramme reflète l'histoire et la stratégie de développement de Sodiaal : la coopérative s'est construite progressivement par association avec des coopératives amies (3A, Blâmont, etc.), en reprenant des sociétés du secteur (Entremont) et en s'associant avec d'autres entreprises laitières (CF&R, Régilait). La multiplicité des entités de l'organigramme de Sodiaal reflète simplement la diversité des activités de la coopérative.

Par ailleurs, Sodiaal mène des efforts importants pour s'implanter sur les marchés internationaux, afin de répondre à la baisse de consommation de lait sur le marché français, et de tirer le meilleur parti de l'attractivité du lait français sur certains marchés, notamment en Chine. Cette présence internationale s'illustre donc aussi dans l'organisation au travers des filiales pays qui y apparaissent.

A propos de Sodiaal

Première coopérative laitière française et troisième en Europe, Sodiaal comptait au 31 décembre 2016, plus de 20 000 sociétaires producteurs sur 12 541 exploitations, 9 100 salariés et plus de 70 sites industriels en France. Sodiaal a collecté 4,71 milliards de litres de lait dans 70 départements français et réalisé un chiffre d'affaires de 4,8 milliards d'euros en 2016. La coopérative est présidée par Damien Lacombe et dirigée par Jorge Boucas. Le Groupe est présent sur tous les métiers du lait : les fromages (Entremont, Monts&Terroirs, les Fromageries Occitanes et CF&R), le lait de consommation, la crème et le beurre (Candia), la nutrition et les ingrédients laitiers (Eurosérum, Nutribio, Bonilait et Régilait**), l'ultra-frais et les surgelés (Yoplait*** et Boncolac).*

*(*en partenariat à 50% avec Savencia Fromage et Dairy, **en partenariat à 50% avec Laita, ***détenue à 51% par General Mills)*

Contact presse

Rose Devillers - Havas Paris - 06 71 26 24 54 – rose.devillers@havas.com